

COMITE DE PILOTAGE FMI

Réunion Commission du 12 Juin 2018

Présents : MM. MALLET ; MONTMAYEUR ; KODJADJANIAN

COURRIERS

Club : Tignieu Jameyzieu

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Rappel : Par décision du Comité directeur du 21 décembre 2017 :

« Aucune correction ne sera faite après clôture de la rencontre par l'arbitre sauf pour les erreurs sur cartons rouges qui seront traitées directement par la commission de discipline d'après courrier de l'arbitre »

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

CS NIVOLAS : Considérant le courrier du club de Tignieu-Jameyzieu, considérant les informations données ce jour par l'arbitre officiel de la rencontre joint au téléphone, **la commission de pilotage de la FMI demande au club de Nivolas des informations relatives à la non possibilité pour le club visiteur de poser la réserve d'avant match, réponse avant le mardi 19 juin sous peine de match perdu.**